

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les réceptions des sites ASR de Clarens et de Vevey se dotent de nouveaux horaires d'accueil pour les sollicitations administratives.

L'Association Sécurité Riviera (ASR) réorganise le fonctionnement de ses deux réceptions afin d'offrir un accueil optimal à la population de la Riviera vaudoise dès le 1^{er} janvier 2022.

Au 1^{er} janvier de cette année, Police Riviera a déployé son nouveau concept sécuritaire de proximité, afin de renforcer le sentiment de sécurité et d'améliorer la qualité de prise en charge des sollicitations de la population. Construit sur trois axes, ce concept repose sur l'amélioration de la visibilité sur l'espace public, la promotion de l'interculturalité et la co-production de sécurité. Ceci en collaboration avec les différents acteurs tels que la population, les autorités et les partenaires de la prévention ainsi que de la jeunesse. (cf [communiqué de presse du 21 janvier 2021](#))

Dans la continuité du déploiement de ce nouveau concept, ainsi que dans un esprit de sécurité collaborative pour et avec la population, l'ASR souhaite optimiser l'accueil aux réceptions des sites ASR de Clarens, à la rue du Lac 118, ainsi que de Vevey, rue du Simplon 38.

A compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les demandes administratives pourront ainsi être effectuées aux guichets de Clarens et de Vevey, durant les heures d'ouverture suivantes : du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, ainsi que le samedi de 8h00 à 16h00. La population y sera accueillie par du personnel civil et policier spécifiquement formé.

Pour toutes situations d'urgence, les prestations de police-secours demeurent inchangées. L'accueil aux réceptions de Clarens et de Vevey est maintenu accessible 24h/24 et 365 jours par an par le personnel policier. Ce dispositif est également valable pour l'enregistrement des plaintes pénales.

Par ailleurs, le nouveau site internet de l'ASR offre nouvellement la possibilité de formuler de nombreuses demandes administratives au moyen du guichet virtuel, afin notamment d'éviter un déplacement dans les locaux de l'ASR.

En se dotant de nouveaux horaires pour ses réceptions, l'ASR souhaite clarifier les prestations offertes et améliorer de manière significative la qualité de l'accueil réservé aux citoyennes et citoyens, ainsi qu'aux visiteurs de la Riviera vaudoise.

Clarens, le 20 décembre 2021

Renseignements

- Lt Fluri, Chef de la Division police de proximité, 021 966 83 37

Photos : ©ASR | Julie Masson



Communication et RP

Rue du Lac 118
C.P. 434

T. 021 966 83 33
F. 021 966 83 01

communication@securiv.ch
www.securite-riviera.ch